

Délégation des missions du SPIP au SCJE, Le VIF affront contre le Service Public pénitentiaire

Le 07 mars 2025, se tiendra au sein du Tribunal Judiciaire d'Orléans un comité de pilotage comportant pour ordre du jour la délégation de missions du SPIP au secteur privé associatif.

Il est question de déléguer au SCJE les mesures de sursis probatoire des personnes condamnées pour violences intrafamiliales dès lors qu'elles ont déjà été suivies sous Contrôle Judiciaire.

Est donc envisagé de confier ce qui devrait être une prérogative de puissance public au secteur privé associatif et ses personnels peu formés, parfois précarisés dans une logique de quasi-prise en charge.

Au gré d'un discours politique n'ayant d'autre ambition que la destruction concertée du service public, la Loi effectivement le permet !

MAIS FAUT-IL POUR AUTANT JETER BÉBÉ AVEC L'EAU DU BAIN ?

Le SPIP, c'est :

- 25 ans d'expertise et de professionnalisation autour de l'évaluation et de l'accompagnement du public justice ;
- Plusieurs années de formation dans une école de service public ;
- Une aide quotidienne à l'individualisation des décisions de justice ;
- Une adaptation constante aux phénomènes de délinquance et à leur prise en charge ;
- Une administration d'État soumise à un code de déontologie, au secret professionnel, attachée aux valeurs du service public et du Ministère de la Justice.

L'exécution des décisions de justice, fonction régalienne de l'État, ne peut et ne doit jamais être privatisée ou déléguée.

Les associations habilitées ne peuvent garantir le même niveau de service que les professionnels formés et expérimentés du secteur public. La justice ne doit pas être soumise à des logiques de rentabilité. La sécurité de la société, la réduction du risque de récidive et la réinsertion des personnes placées sous main de justice sont en jeu !

La délégation à l'associatif n'aurait qu'un nom : LE MÉPRIS !

**ON NE NAÎT PAS MAGISTRAT, ON LE DEVIENT !
ON NE NAÎT PAS CPIP/DPIP, ON L'APPREND !**

**AUJOURD'HUI, L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE ET DEMAIN...
LEUR PRONONCÉ ?**

**Les personnels de SPIP demandent la reconnaissance de leur travail comme une part de
l'oeuvre de justice.**

Ils attendent un soutien clair de leurs magistrats et notamment des JAP et du Parquet.